



Société Française de Métallurgie et de Matériaux

28 rue Saint Dominique – 75007 PARIS
Tél. : 01 46 33 08 00 – Fax : 01 46 33 08 80

sfmm@wanadoo.fr
www.sf2m.asso.fr

APPEL DE LA COTISATION 2012

Rectification d'adresse :

professionnelle ou privée s'il y a lieu

.....
.....
.....

Code Postal : Ville :

Tél. : Télécopie :

Mél :

Si modification des deux adresses nous le mentionner par mél ou par courrier

Montant de la cotisation

Membre en activité 120 €

Retraité 60 €

Jeunes

Jeune professionnel (*moins de 35 ans au 1er janvier 2012*) 45 €

Étudiant (*photocopie de la carte*) 20 €

Supplément pour E-membership à ASM international 22 €

Cotisations communes et Partenariats

Avec la revue Actualité Chimique version papier et électronique

SF2M titulaire + SCF 230 €

SF2M retraité + SCF 151 €

Avec la revue Actualité Chimique version électronique seulement

SF2M retraité + SCF 131 €

Sans la revue Actualité Chimique

SF2M retraité + SCF 111 €

SF2M titulaire + SFGP 162 €

SF2M retraité + SFGP 105 €

SF2M titulaire + GFC 150 €

SF2M étudiant + GFC 40 €

SF2M retraité + GFC 74 €

Cotisation SF2M pour les membres du Cercle d'Étude des Métaux 100 €

Editions

Abonnement annuel à AEM

- Version électronique seulement 49 €

- Version électronique + version imprimée 105 €

Abonnement annuel à IJMR

(International Journal of Materials Research) à prix réduit 525 €

Sociétés et organismes institutionnels :

Membre bienfaiteur : Cotisation supérieure à 2 000 €

Organisme ou Société de plus de 10 personnes : (hors cotisation du personnel de l'entreprise) 1 000 €

Organisme ou Société de moins de 10 personnes : (hors cotisation du personnel de l'entreprise) 500 €

Cette cotisation ouvre droit à des avantages spécifiques pour le personnel non inscrit à la SF2M (nous consulter ou voir le site Web)

Fiscalité

La cotisation SF2M donne droit à une réduction d'impôt de 66 % au titre d'adhésion à un organisme d'Intérêt Général pour les personnes physiques réglant personnellement. Un reçu fiscal vous sera adressé automatiquement si vous réglez personnellement (hors cotisation ASM et abonnement AEM).

Règlement

- Si vous réglez vous-même votre cotisation, cochez la rubrique vous concernant, puis **retournez cette feuille** avec votre règlement à la SF2M.
- Sinon, cochez la rubrique vous concernant et adressez cette feuille à la personne, au service ou à l'organisme qui effectuera le paiement. Il lui est demandé de **joindre cette feuille** au paiement, ou à la commande
- Il vous est demandé de régler votre cotisation **avant le 31 mars 2012**.

Annuaire électronique des membres de la SF2M

Cochez cette case si vous souhaitez que vos coordonnées ne figurent pas dans l'annuaire de la Société Française de Métallurgie

